



Procès-verbal de la 85^{ème} assemblée générale, 29 août 2020, par correspondance

1. Bienvenue

1.1. Salutations

En raison de la pandémie du COVID-19, l'assemblée générale 2020 de l'ARMA n'a pas eu lieu en présentiel le 20 septembre à l'Espace Gruyère à Bulle comme prévu - ni le 29 mars, date initialement fixée.

Afin de ne pas prendre de risques inutiles pour les membres, le comité de l'ARMA a décidé de tenir l'AG par voie de correspondance et en a informé les membres au début du mois de juillet 2020. L'ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le COVID-19 prévoit explicitement l'adoption des décisions par écrit à l'art. 27 (applicable jusqu'au 31 août). Les grandes réunions n'auraient été possibles qu'avec des restrictions conformes aux spécifications de l'Office fédéral de la santé publique. Les statuts de l'ARMA ne prévoient pas d'annulation ou de report d'assemblée.

Les membres de l'ARMA ont pu exercer leur droit de vote du 11 au 29 août 2020 au moyen d'un bulletin de vote renvoyé aux scrutateurs, par courrier ou par e-mail. Le script de l'AG, qui explique en détail les sujets et les questions à voter, et d'autres documents pertinents tels que les rapports annuels de 2019, ont été publiés à l'avance.

L'ordre du jour a été réduit aux points essentiels, à savoir les décisions. Toutes les informations sur les futures manifestations seront communiquées dans le prochain journal de l'ARMA du 15 septembre 2020.

Tous les votes ont été pris en compte, y compris ceux des sociétés n'étant pas d'accord avec la procédure par voie de correspondance ou s'étant abstenue à ce sujet (approbation : 16 votes, refus 7, abstention 2). Les résultats des votes sont résumés dans la dernière annexe au présent procès-verbal.

1.2. Nomination de scrutateurs

Les scrutateurs ont été nommés par le comité ARMA. Les scrutateurs ont accepté leur mandat.

- Madame Stéphanie Paccot
- Monsieur Didier Simond

2. Administration

2.1. Présences

Les 50 sociétés de l'ARMA ont reçu le matériel de vote afin de participer à l'assemblée générale par correspondance.

L'AAAJu et la FCVDA ont désigné les 10 sociétés de leur fédération respective pouvant voter.

| Fédérations | Effectifs | Droits de vote | Nombre de bulletins reçus |
|-------------|-------------------------------|----------------|----------------------------|
| AAAJu | 15 (JU : 2, JUB : 2, NE : 11) | 10 | |
| FCFRA | 5 | 5 | |
| FCGEA | 5 | 5 | |
| FCVDA | 22 | 10 | |
| FCVSA | 3 | 3 | |
| Total | 50 | 33 | 25 (majorité requise : 13) |

2.2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2019 à La Chaux-de-Fonds

Le procès-verbal est accepté, avec remerciements à son auteure (approbation : 22 votes, refus 1, abstention 2).

3. Rapports

3.1. du président (D. Etienne)

cf. Annexe 1

3.2. de la commission des cours (C. Ingold)

cf. Annexe 2

3.3. de la commission concours (D. Duay)

cf. Annexe 3

3.4. de la commission musicale (S. Tissot)

cf. Annexe 4

3.5. de la commission communication : journal (T. Michaud), Internet, réseaux sociaux (C. Lebois)

cf. Annexes 5a et 5b

3.6. du caissier (J. Zuber)

cf. Annexe 6

3.7. des vérificateurs des comptes

cf. Annexe 7

3.8. Approbation des rapports

Les différents rapports sont acceptés (approbation : 21 votes, refus 1, abstention 3).

4. Projet accordeon.ch – la scène de l'accordéon suisse sous une seule association faîtière

En 2019, le comité d'accordeon.ch et le groupe de travail issus des 4 associations ont travaillé à la mise en œuvre de cette nouvelle association faîtière. En mars 2019, l'ARMA avait décidé de continuer le projet, avec certaines conditions. Le comité ARMA a ensuite convoqué une assemblée extraordinaire afin que le projet accordeon.ch soit présenté en détail : statuts, disposition d'exécution des statuts, droit de vote, cotisations, organisation et un budget (budget avec et sans soutien de l'Office fédéral de la culture).

Sur la base des informations livrées le 2 novembre 2019, les fédérations et association de l'ARMA ont décidé lors de leurs assemblées respectives si elles allaient rejoindre accordeon.ch.

En fin 2019 et au début de l'année 2020, les fédérations et association de l'ARMA ont décidé d'adhérer à accordeon.ch.

Cette décision a une influence sur les activités de l'ARMA et sur les cotisations.

4.1. Le futur de l'ARMA

Le comité ARMA a élaboré 2 scénarios afin de déterminer le fonctionnement de l'ARMA alors que ses membres font également partie d'accordeon.ch :

Variante 1 : L'ARMA continue son activité normalement

Variante 2 : L'ARMA réduit son activité et passe le témoin à accordeon.ch

Lors de son comité du 31 janvier 2020, le comité ARMA a favorisé la variante 2.

L'AG ARMA a choisi la variante 2 : L'ARMA réduit son activité et passe le témoin à accordeon.ch (variante 1: 6 votes, variante 2 : 17, abstention 2).

4.2. Cotisations

Les membres ARMA ne doivent pas payer de cotisations à double – à l'ARMA et à accordeon.ch. Le comité de l'ARMA propose que les cotisations 2020 soient perçues par accordeon.ch.

NB : En cas de refus de cette proposition, les membres de l'ARMA devront payer les cotisations à l'ARMA et à accordeon.ch.

La cotisation SUISA sera perçue quant à elle par l'ARMA (et déduite de la cotisation accordeon.ch), ceci afin de simplifier le processus dans cette phase de transition.

En fonction du résultat du vote, le budget 2020 sera adapté en conséquence.

L'assemblée accepte que les sociétés qui sont membres d'accordeon.ch soient exonérées de la cotisation ARMA (approbation : 25 votes, refus 0, abstention 0).

4.3. Budget 2020

cf. Annexe 8

Le comité de l'ARMA a préparé un budget 2020 tenant compte du choix des membres de l'ARMA à vouloir rejoindre accordeon.ch. Comme évoqué au point 4.2, les membres de l'ARMA ne doivent pas payer de cotisations à double.

Le budget 2020 tel que présenté est accepté (approbation : 19 votes, refus 4, abstention 2).

4.4. Fonds pour la jeunesse accordeon.ch

L'ARMA a reçu une demande de soutien d'accordeon.ch pour alimenter un fonds pour la jeunesse à hauteur de 10'000.- Ce fonds serait destiné à soutenir différents projets en lien avec les jeunes musiciens. Le règlement et l'utilisation de ce fonds sont expliqués dans le document relatif.

Le comité ARMA propose de soutenir ce fonds, mais avec un montant de 5'000.-

L'assemblée accepte que l'ARMA contribue au fonds pour la jeunesse d'accordeon.ch à hauteur de 5'000.- (approbation : 15 votes, refus 10, abstention 0).

5. Elections

Présidence : En lien avec les différents événements écoulés, Denis Etienne a décidé de rester à son poste de président jusqu'en mars 2021. Le comité ARMA soutient cette décision.

5.1. Confirmation des délégués de fédérations

FCVDA : Carole Ingold et Carine Müller

FCFRA : Marc Marmy

Charlène Lebois a remis sa démission du comité ARMA. La FCFRA n'a, à ce jour, pas communiqué son/sa remplaçant/e.

AAAJU : Mary-Lorraine Guinand et Pascal Guillet

FCVSA : Daniel Duay et Muriel Nançoz

Muriel Nançoz remplace Jacques Zuber qui a fait parvenir sa démission du comité ARMA.

FCGEA : Fabienne Grandjean et Thérèse Michaud

Les remerciements officiels pour les 2 membres démissionnaires se feront en bonne et due forme lors de la prochaine AG ARMA en présentiel.

Les délégués de fédérations sont confirmés (approbation : 23 votes, refus 0, abstention 2).

Membres honoraires : 5 propositions de nomination de membres honoraires ont été reçues (à partir de 60 ans d'activité). Ces différentes personnes seront nommées lors de la prochaine AG ARMA en présentiel.

Tout le comité ARMA remercie les sociétés pour leur engagement et leur participation à cette assemblée par voie de correspondance.

F. Grandjean/09.2020

Annexe 1 : Rapport du Président

Mesdames, Messieurs, les responsables des sociétés et fédérations, chers amis musiciens et directeurs,

C'est avec grand plaisir que je vous rédige le rapport du président pour cette 85ème assemblée générale. C'est, pour le comité et moi-même, un moment palpitant de vous présenter les fruits d'une année riche de travail, au service de l'accordéon romand, également vous parler d'avenir.

Comme l'année dernière, nous rééditons l'expérience de vous faire parvenir les différents rapports du point 3.1 au 3.5 de l'ordre du jour en parallèle à la convocation. Ces différents rapports ne seront pas lus pendant l'assemblée et nous vous invitons à les découvrir au préalable. L'expérience de 2019 a été très positive et nous a laissé plus de temps pour les échanges, les débats et les différents projets.

Ces 12 derniers mois ont été consacrés essentiellement au projet accordeon.ch. Depuis la dernière assemblée, en écho aux différentes remarques, questions, interrogations, nous avons modelé le projet afin que les attentes de l'ARMA et de ses membres soient comblées. Ce qui semble être le cas, au vu des différentes décisions prises ces derniers mois.

On m'a souvent demandé, pourquoi l'ARMA s'était lancé dans ce projet ? Ma responsabilité de président, et celle de votre comité, est d'évaluer les différentes opportunités qui se présentent pour le bien de notre association et de ses membres. Notre rôle est de travailler et de nous engager pour vous présenter des projets.

Selon l'adage « Qui n'avance pas recule », je suis convaincu qu'accordeon.ch amènera encore plus de vitalité à la scène de l'accordéon romand. Le monde évolue et nous devons évoluer avec. Les associations, orchestres, clubs – quels qu'ils soient, vont au-devant de plus en plus de défis : Internet, digitalisation, individualisme, exigences plus élevées, moins de temps à disposition. Tout s'accélère. Un renforcement des forces est impératif afin de soutenir le monde de l'accordéon à relever ses défis.

J'ai le grand plaisir de constater que plusieurs projets et activités ont fonctionné de manière satisfaisante :

Le concours Suisse de Prilly, brillamment organisé par la FCVDA a rempli toutes ses promesses. Les accordéonistes romands étaient au rendez-vous et les résultats également. Félicitations à tous les participants. Merci à la fédération vaudoise pour sa collaboration et son organisation.

Le cours de direction a vu 2 nouvelles directrices obtenir leur certificat. Félicitations à elles et bon courage aux élèves en formation.

Les abonnés et les lecteurs de notre journal progressent à chaque édition, notre présence sur les réseaux sociaux recueillent gentiment de plus en plus de « pouce levé ». Tous ces éléments pour placer les orchestres d'accordéons et tous les accordéonistes dans la mouvance de la communication. Ici, je n'ai qu'un seul mot d'ordre ! Participez !

Ce rapport est d'un point de vue personnel très particulier, car il sera le dernier dans ma fonction de président de l'ARMA. Une grande majorité de mon mandat à la présidence de cette belle association aura été consacrée au projet accordeon.ch et à la création d'une seule et même association pour la scène de l'accordéon suisse. Comme je l'avais déjà exprimé lors de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre à La Chaux-de-Fonds, je reste à disposition pour représenter les accordéonistes romands au sein d'accordeon.ch. J'ai démarré une formation et mon emploi du temps ne me permet pas de cumuler les deux fonctions. C'est pour cette raison que j'ai fait le choix de démissionner de mon poste de président de l'ARMA. Je tiens ici à vous remercier pour votre confiance et toutes ces belles années au sein de l'ARMA.

Je tiens également à remercier mon comité pour tout le travail qu'il a réalisé cette année et qu'il a la joie de vous présenter aujourd'hui. C'est vraiment une chance de pouvoir compter sur des gens si motivés et passionnés. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.

Votre Président
Denis Étienne

Annexe 2 : Rapport de la commission des cours

Laura Mehmeti et Naomi Sanchez ont terminé leur formation en juin dernier et dirigent toutes les deux une société d'accordéon en Suisse romande. Nous les félicitons vivement pour l'obtention de leur certificat.

À la suite de la démission d'Hervé Grélat du Conservatoire de Lausanne, c'est Stéphane Pecorini qui assure désormais la formation de nos directeurs au sein du Conservatoire de Lausanne. Hervé Grélat reste professeur au Conservatoire de Delémont, là où nous avons un élève jurassien en formation.

Personne n'a débuté la formation cet automne, mais deux élèves sont en deuxième année et un troisième en dernière année. Ils se tiennent à disposition des sociétés pour soutenir les directeurs lors de journées/week-ends musicaux ou des remplacements.

La matinée du 30 mai 2020 aura lieu des portes ouvertes au Conservatoire de Lausanne. Si vous, ou l'un de vos musiciens, êtes intéressé par la direction d'orchestre d'accordéonistes, mais n'avez jamais osé vous lancer ou êtes tout simplement curieux, ces

quelques heures sont faites pour vous ! Le but de cet événement est de vous permettre de découvrir cette filière, et pourquoi pas de vous essayer à la direction et de vous lancer dans cette formation ! Vous recevrez de la publicité à ce sujet prochainement.

Pour toute question, la soussignée reste à votre disposition.

Merci et meilleures salutations

Pour la commission cours de direction
Carole Ingold

Annexe 3 : Rapport de la commission concours

Le dernier Concours Suisse a eu lieu le dimanche 5 mai 2019 à Prilly. Ce concours a été organisé par la Fédération Cantonale Vaudoise des Accordéonistes. Un grand merci à la municipalité de Prilly et à la société l'Hirondelle de Prilly pour l'accès aux infrastructures, ainsi qu'aux sociétés vaudoises et au comité d'organisation emmené par Jérémy Schaffner. Merci également aux nombreux bénévoles du jour.

Je remercie particulièrement les membres du jury Sylvie Amadio, Cristina Bellu, Thierry Boudier, Stéphane Chapuis, Véronique Chapuis Fernandez, Anne-Maria Hölscher, Florine Juvet, Rade Mijatovic, Tiffanie Müller, Aline Roy, Julien Tudisco et le président du jury, Monsieur Sylvain Tissot.

Lors de sa cérémonie de clôture, le Concours Suisse a accueilli l'Orchestre des Jeunes Accordéonistes (JAO) sous la direction de Madame Yvonne Glur-Troxler. Félicitations à cet orchestre dynamique regroupant des jeunes de toute la Suisse âgés de 12 à 24 ans.

A la suite de ce concert, 149 médailles et 20 coupes ont été distribuées. Merci à toutes les candidates et candidats inscrits à ce concours.

Je me permets de citer notre président Denis Etienne : « Ce Concours Suisse s'inscrit pleinement dans la philosophie voulue par les deux associations faitières que sont l'ARMA et Akkordeon Schweiz. Ces deux associations – qui ne seront bientôt plus qu'une réunies sous le nom de "accordeon.ch" – sont conscientes et convaincues des bienfaits d'un tel événement pour les jeunes accordéonistes. C'est notre rôle d'encourager la formation et les échanges de nos jeunes musicien.ne.s et construire ainsi l'avenir de notre instrument en Suisse. »

Je terminerai par remercier les différentes personnes actives au bureau du Concours afin de permettre la remise des diplômes, médailles et coupes sans accrocs. Merci donc à David Marandola, à Sylvain Tissot et Denis Etienne pour le soutien numérique.

Le Concours Suisse s'est bien déroulé et a reçu un bel écho. Merci à toutes et à tous et vive l'accordéon !

Le prochain Concours Suisse aura lieu en Suisse Alémanique en 2021. Des informations plus précises suivront.

Pour la commission concours,
Daniel Duay

Annexe 4 : Rapport de la commission musicale

Rapport de la Commission musicale 5 mai 2019, Concours Suisse d'Accordéon à Prilly

Le 5 mai dernier a eu lieu le Concours Suisse d'Accordéon à Prilly. Notre commission a œuvré pour tout l'aspect musical et la diffusion de l'événement en Suisse romande. Malgré un très faible taux de participation en Suisse alémanique, nous sommes ravis de pouvoir observer depuis plusieurs éditions un nombre croissant de participants. Cela témoigne du dynamisme et de la qualité de l'enseignement en Suisse romande.

Encore un énorme bravo à tous les participants et leurs professeurs pour le travail accompli ! Nous réitérons également nos remerciements à la FCVDA ainsi qu'à la Commission Concours pour l'excellente organisation logistique. Le succès de la manifestation est évidemment lié à ce savoir-faire acquis au cours de toutes ces dernières éditions.

La prochaine édition sera organisée sous le patronat d'accordeon.ch. Nous espérons très vivement que cette manifestation porteuse pour notre jeunesse pourra poursuivre sur sa lancée.

8 février 2020, Masterclass de Franck Angélys à Payerne

Le 8 février a eu lieu une masterclass du compositeur français Franck Angélys à Payerne. Le musicien de renommée internationale a pu prodiguer ses conseils à une dizaine de participants venus de toute la Suisse romande.

Cela a été aussi l'occasion pour les professeurs présents de découvrir de nouvelles pièces didactiques du compositeur pour les jeunes élèves. Les échanges ont été nourris et tous les acteurs de cette journée en garderont un excellent souvenir !

Pour la commission musicale
Sylvain Tissot

Annexe 5a : Rapport de la commission communication : Journal

Voilà maintenant presque trois ans que le journal de l'ARMA est passé du format papier au numérique puisque l'édition du mois de janvier 2017 était la dernière imprimée et envoyée par la poste.

La fréquentation du site du journal est toujours en légère progression, ce qui est encourageant. Ce qui est intéressant, c'est que le journal n'est plus consulté uniquement lors des jours qui suivent sa parution, même si cela représente un pic de lecture, mais des lecteurs visitent le site tout au long de l'année.

Cette évolution est très satisfaisante et j'espère qu'elle va continuer. Pour cela, il est important que chacun fasse le relai et invite son entourage à aller visiter le site du journal (www.journal-arma.ch).

La page de l'agenda du journal étant la plus visitée du site, il est important d'y annoncer les différentes manifestations (concerts, repas de soutien, etc.). Encore trop de sociétés n'utilisent pas ce canal d'information, ce qui est bien regrettable.

Encore deux petits chiffres... 10 personnes sont abonnées à la version papier du journal et plus de 100 personnes sont abonnées à la « Newsletter ».

Je remercie toutes les personnes qui ont rédigé des articles pour les différentes éditions. Et n'hésitez pas à nous envoyer vos textes, photos et vidéos pour les prochaines parutions.

Pour le journal de l'ARMA
Thérèse Michaud

Annexe 5b : Rapport de la commission communication : Réseaux sociaux

A présent, plus de 4'000 personnes nous suivent sur ce réseau social. Toutes les photos et quelques vidéos du KAM y sont publiées. Nous sommes toujours présents sur Instagram à travers notre propre compte. Une de nos dernières vidéos, le chœur d'homme de Candy interprétant un arrangement de Pierre Huwiler « Hallelujah » a été vue plus de 118'000 fois et partagée plus de 1'200 fois.

Environ 300 personnes sont abonnées à la page Facebook de l'ARMA. Cette page relaye différentes informations sur notre Association et les sociétés en faisant partie. Nous partageons le travail de Pop'Suisse ainsi que quelques articles de notre Journal. N'hésitez pas à publier sur cette page toute chose en lien avec notre instrument préféré ainsi qu'à aimer nos différentes publications !

En 2019, nous avons été présents lors du Concours Suisse de l'Accordéon à Prilly ainsi que lors de la Fête Fédérale des Musiques Populaires à Crans Montana durant laquelle une nouvelle édition de la Junior Académie, cette fois-ci au niveau national y a eu lieu.

Si vous souhaitez que nous venions jeter un œil lors d'un de votre concert ou une de vos manifestations, n'hésitez pas à faire appel à la Team Pop'Suisse via l'adresse email popsuissecontact@gmail.com.

Ce sont toujours Joël Singy et moi-même qui gérons tous les événements se rapportant à l'accordéon ainsi que Régine Lehmann qui s'occupe des montages vidéos.

Nous vous donnons rdv sur Facebook et Instagram: likez, partagez et parlez de notre travail autour de vous.

Pour les réseaux sociaux de l'ARMA
Charlène Lebois

Annexe 6 : Rapport du caissier

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 2019

| CHARGES | | | PRODUITS | | |
|-------------------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | 2019 | 2018 | | 2019 | 2018 |
| | Fr. | Fr. | | Fr. | Fr. |
| Suisa | 4 470.00 | 4 674.90 | Cotisations et Suisa | 9 682.10 | 9 874.90 |
| Assemblée générale | 2 639.80 | 2 692.30 | Intérêts | - | 0.30 |
| Frais de comité | 204.70 | 357.25 | Produits divers | 159.00 | - |
| Frais de déplacement | 2 031.20 | 1 021.80 | Perte de l'exercice | 995.85 | 1 526.06 |
| Journal | - | 130.75 | | | |
| Diplômes, médailles | 303.05 | 61.00 | | | |
| Site Internet | - | 42.50 | | | |
| Cours de direction | - | 385.00 | | | |
| CM - séminaires & composition | 600.00 | 1 200.00 | | | |
| CM - déplacement et divers | 33.60 | 62.00 | | | |
| Intérêts et frais de banque | 197.35 | 298.86 | | | |
| Amortissements | - | 100.00 | | | |
| Frais divers | 357.25 | 374.90 | | | |
| | 10 836.95 | 11 401.26 | | 10 836.95 | 11 401.26 |

BILAN AU 31.12.2019

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|----------------------------|------------------|------------------|
| | 31.12.2019 | 31.12.2018 | | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. |
| UBS usage général | 17 674.02 | 7 165.87 | Produits reçus d'avance | 160.00 | - |
| UBS Commission musicale | 15 038.65 | 15 538.65 | Passifs transitoires | 6 186.40 | 366.35 |
| UBS Réserve | 2 686.09 | 2 685.99 | C/c Concours MRA/CRSA | 6 926.65 | 1 217.55 |
| UBS Fonds de soutien | 484.65 | 484.65 | Voyage OASF | 2 542.59 | 2 542.59 |
| PostFinance no 10-4393-0 | 408.04 | 468.04 | Fonds de réserve Journal | 25 882.23 | 25 882.23 |
| PostFinance no 17-191720-1 | 19 532.53 | 19 390.53 | Fonds de réserve Formation | 18 875.30 | 18 875.30 |
| Actifs transitoires | 3.05 | - | Fonds de soutien | 500.00 | 500.00 |
| Stock insignes Arma | 700.00 | 100.00 | Capital initial | -3 548.29 | |
| Participation ARMP (brut Fr. 3'600) | 1.00 | 1.00 | Perte de l'exercice | -995.85 | |
| Akkordeon Schweiz (brut Fr. 5'000) | 1.00 | 1.00 | Capital final | -4 544.14 | -3 548.29 |
| | 56 529.03 | 45 835.73 | | 56 529.03 | 45 835.73 |

ARMA - CONCOURS ARMA

BILAN AU 31.12.2019

| Actif | Fr. | Passif | Fr. |
|---------------------------|-----------|-----------------|-----------|
| Caisse | 101.65 | Frais à payer | 190.40 |
| UBS H-189,749.4 | 5 667.91 | Capital initial | 8 659.50 |
| C/c Arma | 6 926.65 | Bénéfice 2019 | 5 031.21 |
| Stock médailles et coupes | 1 184.90 | | |
| | 13 881.11 | | 13 881.11 |

COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2019

| CHARGES | | PRODUITS | |
|-------------------------------|-----------------|------------------------|-----------|
| Cachet et frais de jury | 9 820.00 | Recettes d'inscription | 8 710.00 |
| Médailles et coupes | 2 963.20 | Coupes | 250.00 |
| Achats matériel | 1 150.00 | Loterie Romande | 12 938.00 |
| Participation frais de locaux | 1 000.00 | | |
| Participation CRSA 2018 | 500.00 | | |
| Photocopies | 792.70 | | |
| Frais de bureau et poste | 287.35 | | |
| Amortissement | 250.00 | | |
| Intérêts de frais de banque | 16.54 | | |
| Frais divers | 87.00 | | |
| Bénéfice de l'exercice | 5 031.21 | | |
| | 21 898.00 | | 21 898.00 |

Annexe 7 : Rapport des vérificateurs des comptes

En date du 20 juillet 2020, nous, soussignées Noëlle Cordey et Nicole Piller, membres du comité de la fédération cantonale fribourgeoise des Accordéonistes, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2019 de l'ARMA.

Toutes les écritures de l'Association Romande ainsi que les comptes liés au Concours Suisse de l'Accordéon ont consciencieusement été examinés en nous appuyant sur les justificatifs mis à notre disposition. Nous avons constaté une tenue parfaite des comptes avec une organisation claire et précise de l'ensemble des pièces comptables.

Nous vous confirmons ainsi l'exactitude des comptes 2019, tels qu'ils vous sont soumis, soit une perte de CHF 995.85 pour les comptes de l'ARMA et un bénéfice de CHF 5'031.21 pour les comptes liés au concours suisse.

En conséquence, nous proposons à l'assemblée d'approuver ces comptes et d'en donner décharge au caissier ainsi qu'au comité.

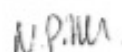
Nous adressons nos plus vifs remerciements à Monsieur Jacques Zuber, caissier de l'ARMA, qui en gère le suivi comptable avec rigueur et précision.

Bulle, le 21 juillet 2020

Noëlle Cordey



Nicole Piller



Annexe 8 : Budget 2020

BUDGET 2020

| CHARGES | | PRODUITS | |
|-----------------------------|----------|--------------------------|----------|
| | Fr. | | Fr. |
| Suisa | 4'300.00 | Encaissements pour Suisa | 4'300.00 |
| Assemblée générale | 200.00 | | |
| Frais de comité | 400.00 | | |
| Frais de déplacement | 600.00 | | |
| Cours de direction | - | | |
| Commission musicale | 600.00 | | |
| Internet | 50.00 | | |
| Intérêts et frais de banque | 300.00 | | |
| Frais généraux | 300.00 | | |
| Amortissements | 100.00 | | |
| | <hr/> | | <hr/> |
| | 6'850.00 | | 4'300.00 |
| Perte de l'exercice | | | 2'550.00 |
| | <hr/> | | <hr/> |
| | 6'850.00 | | 6'850.00 |

JZ/24.7.20



www.accordeonsuisse.com


Accordeon Suisse
 Association Fédérale des Musiciens Accordeonistes ARMA

Résultats des votes – assemblée du 29 août 2020 – par voie de correspondance

Nombre de voix maximum : 33 (10 FCVDA, 10 AAAJU, 5 FCFRA, 5 FCGEA, 3 FCVSA)

Nombre de bulletins reçus : 25

Majorité : 13

 Les membres de l'ARMA prennent une décision sur les points suivants de l'ordre du jour. Les documents des différents points de l'ordre du jour sont mis en lien sur ce formulaire et ou consultable sur notre site internet : <http://www.accordeonsuisse.com/search/label/AG>

| Ordre du jour | | | Abstention |
|---|----------------------|-----------------------|------------|
| Je suis d'accord avec la procédure de réaliser cette assemblée par correspondance. <i>La procédure par voie de correspondance est acceptée</i> | 16 oui | 7 non | 2 |
| 1. Bienvenue 1.1 Salutations 1.2 Nomination des scrutateurs | | | |
| 2. Administration 2.1 Présences | | | |
| 2.2 Approbation du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 2 novembre 2019 <i>Est-ce que vous validez le procès-verbal de l'AG extraordinaire du 2 novembre 2019 à La Chaux-de-Fonds ?</i> <i>Le procès-verbal de l'AG extraordinaire du 2 novembre 2019 est accepté.</i> | 22 oui | 1 non | 2 |
| 3. Rapports <i>Est-ce que vous validez les différents rapports de votre comité ?</i> <i>Les différents rapports sont acceptés.</i> | 21 oui | 1 non | 3 |
| 4. Projet accordeon.ch | | | |
| 4.1 Futur de l'ARMA <i>Quelle variante choisissez-vous pour le fonctionnement de l'ARMA pendant cette période de transition ?</i> <i>L'AG ARMA a choisi la variante 2 :</i> <i>Variante 2 : L'ARMA réduit son activité et passe le témoin à accordeon.ch</i> | 6 voix Variante 1 | 17 voix Variante 2 | 2 |
| 4.2 Cotisations 2020 <i>Est-ce que vous soutenez la proposition du comité ARMA : les sociétés qui sont membres d'accordeon.ch sont exonérées de la cotisation ARMA ?</i> <i>Les sociétés qui sont membres d'accordeon.ch sont exonérées de la cotisation ARMA.</i> | 25 oui | 0 non | 0 |
| 4.3 Budget 2020 <i>Est-ce que vous validez le budget 2020 tel que présenté ?</i> <i>Le budget 2020 tel que présenté est accepté.</i> | 19 oui | 4 non | 2 |
| 4.4 Fonds pour la jeunesse accordeon.ch <i>Est-ce que vous acceptez que l'ARMA contribue au fonds pour la jeunesse d'accordeon.ch à hauteur de 5'000.- ?</i> <i>L'ARMA contribuera au fonds pour la jeunesse d'accordeon.ch à hauteur de 5'000.-</i> | 15 oui | 10 non | 0 |
| 5.1 Confirmation des délégués de fédérations <i>Est-ce que vous confirmez les délégués de fédérations ?</i> <i>Les délégués de fédérations sont confirmés.</i> | 23 oui | 0 non | 2 |

St-Prex, le 29 août 2020

Les scrutateurs :

Stéphanie Paccot

Didier Simond